



Agent d'accueil / MEDIATHEQUE
Agent d'accueil et d'animation / MAISON ROMANE
Poste à mi-temps (17h30)

Date limite de candidature : 29/03/2019

Date prévue de recrutement : 05/04/2019

Type de recrutement : Contractuel

Grades/cadres d'emplois : Adjoints du patrimoine

Descriptif des missions	<p>Sous l'autorité de la Directrice de la Médiathèque et de l'agent du patrimoine, vous serez chargé de mener à bien les activités suivantes pour la période d'avril à fin octobre :</p> <p>Ouverture et animation de la Maison Romane (samedi, dimanche et jours fériés) Accueil, billetterie, renseignements, gestion de l'ouverture et de la fermeture du bâtiment. Application des règles de sécurité inhérentes au bâtiment. Gestion de la régie. Visites guidées. Participation à certains événements ponctuels.</p> <p>Participation à l'accueil du public de la Médiathèque (vendredi et samedi) Accueil, circulation des documents, renseignements, classement et promotion des ouvrages. Participation à la vie collective de l'établissement et soutien dans tous les secteurs suivant les besoins. Application des règles de sécurité des biens et des personnes.</p>
Profil recherché	<p>Baccalauréat Bonne culture générale Connaissances en Allemand et en Anglais Culture générale en histoire, connaissance du contexte historique alsacien. Expériences en animations et/ou guidage. Maîtrise de l'outil informatique, plus précisément le SIGB. Connaissances de base des méthodes de classement (Dewey et PCDM)</p> <p>De façon générale : Savoir construire un discours adapté au public présent. Sens de l'accueil Dynamisme, disponibilité, esprit d'initiative, autonomie, aisance relationnelle.</p>
Lieux d'affectation	Médiathèque – Maison Romane
Temps de travail	Début avril à fin octobre : vendredis (médiathèque), 7h samedis matins (médiathèque) 3h30 samedis après-midis (maison romane) 3h30 dimanches et jours fériés les après-midis (maison romane) 3h30

Les candidatures sont à adresser à : Monsieur le Maire – MAIRIE DE ROSHEIM – 84, Place de la République – 67560 ROSHEIM ou par mail à l'adresse suivante : mairie@rosheim.com

Information travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.